

# MAISON DES JEUNES OSSUN

## PROJET PÉDAGOGIQUE DE LA MAISON DES JEUNES D'OSSUN

**« L'adolescence est l'âge où les enfants commencent à répondre par eux même aux questions qu'ils se posent »**

### **Préambule**

La Maison des Jeunes d'Ossun est ouverte à tous les jeunes âgés de 11 à 17 ans, Durant ces temps d'accueil, les 12/17 ans sont libres d'aller et venir à leur guise, de participer ou non aux activités proposées au sein de l'accueil ou encore à l'extérieur. Pour les enfants de 11 ans un accueil plus contrôlé pourra être demandé par les parents,

L'animateur responsable présent sur la Maison des Jeunes d'Ossun est garant des valeurs pédagogiques suivantes:

- Favoriser la mise en place d'un cadre de vie sécurisant
- Favoriser l'autonomie et l'épanouissement des jeunes
- Permettre à tous l'accès à l'Education et à la Culture

### **1/Présentation de la structure**

La Maison des Jeunes d'Ossun a ouvert ses portes en juillet 2010, l'ouverture de cette structure est le résultat d'une envie de la municipalité de cette commune de 2400 habitants, d'offrir à ses jeunes une possibilité de se retrouver et de se rassembler autour d'objectifs et projets communs et un lieu qui leur serait consacré.

#### Description de la structure :

Espace intérieur :

- Une salle billard
- Une salle baby-foot et tennis de table
- Une espace télévision avec jeux vidéo, lecture et jeux de société
- 1 espace ordinateur avec une connexion internet

Espace extérieur

à 250m salle de basket

à 500m stade de foot, stade de rugby , courts de tennis extérieurs et couverts

tout le matériel nécessaire à la pratique de ces sports sont disponibles sur la structure.

#### PERIODE DE FONCTIONNEMENT

#### **Horaires d'ouvertures de la Maison des jeunes d'Ossun**

	vacances
<b>lundi</b>	<b>14h/18h</b>
<b>mardi</b>	<b>14h/18h</b>
<b>mercredi</b>	<b>14h/18h</b>
<b>jeudi</b>	<b>14h/18h</b>
<b>vendredi</b>	<b>14h/18h</b>

#### **TARIFS & INSCRIPTIONS :**

Pour pouvoir accéder aux activités du Club Ados, les familles doivent nous remettre un dossier d'adhésion complété et s'acquitter de la cotisation annuelle de 20€. Une fois cette démarche effectuée, les jeunes sont libres de participer aux activités sans pré-inscription préalable, sauf en cas de sortie où animation exceptionnelle.

**Les moyens humains :**

- Un directeur : BAFD stagiaire (BAPAAT)
- 1 animateur : BAFA (en fonction du nombre d'adolescents)
- Des responsables associatifs,
- Des prestataires,
- Des artisans, commerçants.

Toutes les activités sont encadrées par des personnes diplômées en fonction de leurs différents champs d'interventions.

Objectifs généraux	Objectifs spécifiques	Moyens
<p><b>Favoriser la mise en place d'un cadre de vie sécurisant</b></p>	<p>Afin de répondre à cet objectif primordial, qui permet aux jeunes de se sentir bien et en toute sécurité (physiquement et moralement), l'équipe pédagogique a mis en place différents points :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* L'animateur est polyvalent, permettant ainsi des échanges favorisés avec les jeunes, qui peuvent se retrouver à travers l'encadrant.</li> <li>* Concernant les activités proposées durant le cours de l'été, l'animateur prend au maximum en compte les âges des jeunes afin d'avoir des moments privilégiés avec d'une part les 12/14 ans, et d'autre part les 14/17 ans, qui n'ont pas les mêmes attentes. <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un espace convivial est créé avec les jeunes afin qu'ils se sentent bien. Pour cela, différents lieux ont été aménagés</li> </ul> </li> </ul>	<p><b>* L'animateur met en place des règles de vie, nécessaires au bon fonctionnement d'une collectivité, tournant notamment autour de la notion de respect. Le non-respect des règles (sécurité, comportement, règlement intérieur)</b></p>
<p><b>Favoriser l'autonomie et l'épanouissement des jeunes</b></p>	<p>Cet objectif nécessite de la part de l'animateur de mettre en avant certains points :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Encourager l'initiative, la prise de responsabilité, et une pratique plus citoyenne. Pour répondre à cela, il est nécessaire de rendre les jeunes acteurs de leur temps de loisirs, en leur montrant qu'ils peuvent être force de proposition, et en les intégrant à l'élaboration des activités, sorties et séjours.</li> <li>* Montrer que l'autonomie est possible uniquement s'il y a confiance. Ainsi, les sorties seront l'occasion de mettre à l'épreuve les jeunes sur ce sujet en leur proposant des temps libres et non-encadrés durant certaines sorties.</li> <li>* Favoriser les rencontres et échanges entre les jeunes.</li> <li>* Accompagner les jeunes dans la réalisation de leurs projets personnels.</li> <li>* Permettre aux jeunes de s'exprimer, la libre expression des jeunes sera un</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Respect du choix de l'adolescent</b></li> <li>- <b>Réalisation d'activités spontanées</b></li> <li>- <b>Ecoute et disponibilité</b></li> <li>- <b>Mis en place de temps d'échange et d'écoute et de dialogue</b></li> <li>- <b>Organiser et gérer la vie quotidienne en collectivité sur les séjours</b></li> <li>- <b>je souhaite multiplier les échanges et rencontres avec les communes voisines. A travers des projets communs et rencontres diverses pour mettre en avant l'importance</b></li> </ul>

	des maîtres mots du centre. * Permettre aux jeunes de réfléchir à leur devenir au travers d'échanges. *Favoriser les rencontres entre jeunes avec d'autres structures accueillant un public de la même tranche d'âge	<b>de la fonction sociale d'un centre de loisirs. Ainsi nous désirons promouvoir la mixité sociale par des moments conviviaux (tournoi de jeux de sociétés, retro-gaming, rencontres sportives, ...</b>
<b>Permettre à tous un accès à l'éducation et à la culture</b>	L'accès a la culture et à l'éducation est un élément essentiel de la vie d'un adolescent qui sera pour lui un atout immédiat et dans sa vie future.	- mise en place d activités a but éducatifs ou culturelle - mise à disposition d'outils informatiques et l'accès à internet afin de faciliter les recherches diverses et l'accès à des informations qui peuvent leur être utiles

## Annexe :

### Adresse :

16 Rue des Etats Unis 65380 Ossun

# Règlement intérieur de la Maison des jeunes :

**Ce règlement a pour objectif** de développer ou de préciser le fonctionnement de la Maison des Jeunes. La maison des jeunes est ouverte à tous (à partir de 11 ans) sans distinction, dans le respect des convictions individuelles et dans l'indépendance à l'égard de toute idéologie.

**L'adhésion implique l'acceptation de ce règlement.** Pour pratiquer une activité, toute personne doit être à jour de son dossier d'inscription.

**La maison des jeunes est un lieu** de rencontres et d'échanges où l'on peut simplement venir écouter de la musique, jouer ou discuter avec des copains. Mais c'est également un lieu où, avec l'aide de l'équipe pédagogique, les jeunes organisent leurs temps de loisirs et réalisent leurs projets.

**Le but d'un espace jeunes est** de permettre l'épanouissement de chacun dans le cadre de la participation à une vie collective dans le respect des lieux et des personnes. **Un programme d'activités** est mis en place pour répondre à des objectifs présents dans le projet éducatif, disponible sur demande auprès de l'équipe d'animation.

### Condition d'adhésion

Un dossier d'inscription devra être rempli et signé par les jeunes et leurs parents.  
Une adhésion annuelle de 20€

### Fonctionnement

**La Maison des jeunes est ouverte en présence d'animateurs diplômés :**

- aux jeunes de 11 à 17 ans,
- pendant les heures définies ci-dessous.



*Signature de l'adhérent mineur*

*Signature des parents*